

MODE OPERATOIRE ETABLI EN COLLABORATION AVEC BERGER LEVRAULT

CREATION DES MUTUELLES

Organisation et données mutuelles

Créer autant de mutuelles que d'options retenues.

Saisir les taux suivant le taux retenu et le pourcentage de participation employeur.

Exemple : taux global 1.45 avec participation employeur de 50%, saisir alors 0.725 en part salariale et patronale.

Si vous avez plusieurs pourcentages de participation (50%, 60%, 70%...) alors il faudra créer autant de mutuelles que de taux retenus.

Période

Précédente Nouvelle Appliquer de janvier 2025 Permanent

à

Identification et calcul

Identification

Type d'organisme M Mutuelle Titre Incapacité, invalidité, car

Désignation Prevoyance 50% Proratisé

Mode de calcul % du traitement de base

Indure dans la base de calcul

Le supplément familial de traitement Les heures supplémentaires Les primes 100.000 %

Le SFT reversé Les heures complémentaires Le complément trait. indiciaire

La nouvelle bonification indiciaire L'indemnité de résidence

Parts salariale et patronale

Taux pat. / Taux sal. Taux global / dont Montant patronal

Taux salarial 0.725 Taux patronal 0.725

Mt net social

Part salariale Part patronale

Cotisations CRDS et CSG Forfait social Avantage en nature

Impôts Part patronale imposable Obligatoire

Périodicité

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

4

Pour les primes, cliquer sur le symbole  puis sélectionner les primes à retenir (exemple ci-dessous).

Sélectionner les primes devant être incluses dans l'assiette de calcul des mutuelles

Primes non sélectionnées

- Ind. d'administration et de technicité
- Ind. de conseil (annuelle)
- » Ind. de jurys et d'examens
- Ind. de risques et sujétions des psychologues
- Ind. de sujétions spéciales filière sociale
- Ind. des Magistrats
- Ind. d'exercice des missions
- Ind. garantie indiv. du pouvoir d'achat
- Ind. spécifique de service
- Jours CET Indemnisation
- Prime de précarité
- Prime de service et de rendement filière technique
- Prime de service filière sociale
- » Prime personnalisée
- Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Primes sélectionnées

- Ind. compensatrice de la hausse de la CSG
- Ind. de responsabilité des emp. adm. de direction
- RIFSEEP - IFSE (part fixe)
- Transfert primes-points

Vérifier que les trois cases du bas soient bien cochées :

- CRDS et CSG
- Forfait social (uniquement si vous avez plus de 11 agents)
- Obligatoire

Option (créer une mutuelle par option) :

Période

Précédente Nouvelle Appliquer de janvier 2025 Permanent

à

Identification et calcul

Identification

Type d'organisme M Mutuelle Titre Incapacité, invalidité, caj

Désignation Prevoyance option 1 Proratisé

Mode de calcul % du traitement de base

Inclure dans la base de calcul

Le supplément familial de traitement Les heures supplémentaires Les primes 100.000 %

Le SFT reversé Les heures complémentaires Le complément trait. indiciaire

La nouvelle bonification indiciaire L'indemnité de résidence

Parts salariale et patronale

Taux pat. / Taux sal. Taux global / dont Montant patronal

Taux salarial 0.350 Taux patronal 0.000

Mt net social

Part salariale Part patronale

Cotisations **Impôts**

CRDS et CSG Forfait social Avantage en nature Part patronale imposable Obligatoire

Périodicité

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre

Pour les primes, cliquer sur le symbole  puis sélectionner les primes à retenir (exemple ci-dessous).

Sélectionner les primes devant être incluses dans l'assiette de calcul des mutuelles

Primes non sélectionnées

Ind. d'administration et de technicité
Ind. de conseil (annuelle)
» Ind. de jurys et d'examens
Ind. de risques et sujétions des psychologues
Ind. de sujétions spéciales filière sociale
Ind. des Magistrats
Ind. d'exercice des missions
Ind. garantie indiv. du pouvoir d'achat
Ind. spécifique de service
Jours CET Indemnisation
Prime de précarité
Prime de service et de rendement filière technique
Prime de service filière sociale
» Prime personnalisée
Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Primes sélectionnées

Ind. compensatrice de la hausse de la CSG
Ind. de responsabilité des emp. adm. de direction
RIFSEEP - IFSE (part fixe)
Transfert primes-points


Ne rien cocher dans les options du bas.

AFFECTER LA MUTUELLE AUX AGENTS CONCERNÉS

Organisation et données Mutuelles

Entrer dans la mutuelle concernée et cliquer sur le bouton « liste des adhérents » en haut à droite.



Cliquer sur ajouter  en haut à droite, sélectionner le premier agent concerné et renseigner le code population indiqué sur la fiche de paramétrage DSN (TB+ dans notre cas).

Période		Périodicité	
Précédente	Appliquer de	janvier 2025	<input checked="" type="checkbox"/> Janvier
Suivante	à		<input checked="" type="checkbox"/> Février
Nouvelle		Permanent	<input checked="" type="checkbox"/> Mars
			<input checked="" type="checkbox"/> Avril
			<input checked="" type="checkbox"/> Mai
			<input checked="" type="checkbox"/> Juin
			<input checked="" type="checkbox"/> Juillet
			<input checked="" type="checkbox"/> Août
			<input checked="" type="checkbox"/> Septembre
			<input checked="" type="checkbox"/> Octobre
			<input checked="" type="checkbox"/> Novembre
			<input checked="" type="checkbox"/> Décembre

Agent	LAVRANGE GUENAELE		
Mutuelle	Prevoyance 70%		
Cotisation salariale	0	Part patronale	0
N°cotisant/adhérent			
Code option retenue			
Code population	TB+		
Nombre d'enfants	1		
Nombre d'ayant droit			
Date début affiliation			
Date fin affiliation			

Enregistrer puis passer à l'agent suivant.

Faire de même pour les options (sans part patronale).

Organisation et données / Organismes de cotisations

Sélectionner la ligne prévoyance et renseigner les zones

- Identifiant (siret de la mutuelle)
- Date paiement

/ Désignation	
PENSION CIVILE	
PREFON	
PREFON	
Prevoyance	
Prevoyance option 1	
Prevoyance option 2	
Prevoyance	
Organisme	DSN
Designation <input type="text" value="Prevoyance"/>	Identifiant <input type="text" value="42209281700028"/>
Code caisse Dématérialisation <input type="text" value="MUT6"/>	Date paiement
	Jour <input type="text" value="5"/> Mois <input type="text" value="Mois suivant"/>
Adresse	PES
Numéro <input type="text"/> <input type="text"/>	Catégorie Tiers <input type="text"/>
CP <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Nature juridique <input type="text"/>
Domiciliation bancaire	Etablissement bancaire
Mode de règlement <input type="text" value="Virement bancaire"/>	Etablissement bancaire <input type="text" value="Banque inconnue 0"/>
Codes SEPA	RIB
IBAN <input type="text"/>	Code banque <input type="text"/>
BIC <input type="text"/>	Code guichet <input type="text"/>
	Numéro de compte <input type="text"/>
	Clé RIB <input type="text" value="00"/>

Organisation et données / Etats post paye

Pour les lignes des options (1,2 et 3) modifier l'organisme de cotisation afin de mettre prévoyance, cela permettra de n'avoir qu'un mandatement et un seul état de caisse.

Modifier également la périodicité suivant le choix retenu sur votre fiche d'adhésion.

Génération d'un mandat	
Mandat <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Paramétrage Etat poste-paie et mandat	
Organisme de cotisation <input type="text" value="Prevoyance"/>	Périodicité <input type="text" value="Mensuel"/>
Mandat arrondi <input type="text" value="Aucun"/>	
Référence du contrat <input type="text"/>	Numéro de cotisant <input type="text"/>
Code Organisme <input type="text"/>	Code délégataire <input type="text" value="DCOLT1"/>
<input type="radio"/> Mandat de salaire	<input checked="" type="radio"/> Mandat sur le dernier train de paie
<input checked="" type="radio"/> Mandat de cotisation	<input type="radio"/> Mandat en même temps que les agents

Organisation et données / Tiers de comptabilité / Organisme de cotisations

Sur la ligne prévoyance, renseigner l'alias du tiers créé en comptabilité.

Gestion de la participation employeur minimum de 7 euros.

La loi impose une participation employeur minimum de 7 euros (plafonnée au montant de la cotisation agent si elle est inférieure à 7 euros).

Il conviendra donc tous les mois de vérifier que la participation employeur est bien supérieure à ce montant.

Si ce n'est pas le cas, il faudra rectifier la ligne de mutuelle pour les agents concernés afin de forcer la part patronale.

Exemple :

Sur le bulletin de salaire apparaît :

Prevoyance 50% | 101.19 | 0.725 | 0.73 | 0.725 | 0.73

On constate que la participation employeur est inférieure à 7 euros et que le total de la cotisation est de 1.46 euros (0.73 x 2).

Dans la saisie des variables mensuelles de l'agent, onglet cotisation, cliquer sur « rectifier cotisation » puis « ajouter un élément ».

Sélectionner la mutuelle concernée puis renseigner la base et les montants (salarial et patronal) suivant les cas.

Si aucun changement n'est prévu dans la situation de l'agent, il est possible de rendre cette rubrique permanente.

Appliquer de	◀ janvier 2025 ▶	à	◀ janvier 2025 ▶	Permanent
Élément de salaire	Mutuelles			
Sous élément	Prevoyance 50%			
Libellé sur le bulletin	Prevoyance 50%			
Base	Taux salarial	Montant salarial	Taux patronal	Montant patronal
101.19	0.00	0.00	0.00	1.46
<i>Cet élément de salaire sera rectifié du montant saisi.</i>				